

3 OCTOBRE : NOUVELLE COLLECTE DES DÉCHETS : LANCEMENT SUR LES SECTEURS DE DOUVE ET DIVETTE, LA HAGUE, CÔTE DES ISLES ET DES PIEUX

Edouard MABIRE, Vice-Président en charge de la Collecte et de la Valorisation des Déchets, accompagné de Bertrand LEFRANC, Conseiller délégué en charge de la collecte des déchets, de Jean-François LAMOTTE, Président de la Commission de Territoire des Pieux, de Stéphane BARBÉ, Président de la Commission de Territoire de Douve et Divette, de Pascal LERENDU, Président de la Commission de Territoire de la Hague, de Manuela MAHIER, Maire de la Commune Nouvelle de la Hague et de Hubert DUBOST, Maire de Gréville-Hague,

présente le programme déployé par la collectivité pour être redoutable avec ses déchets.

La poubelle de demain, un enjeu pour le climat

Les modes de consommations changent, avec l'apparition du vrac, l'utilisation accrue des shampoings solides ou l'achat de seconde main. Pour accompagner cette dynamique citoyenne, qui encourage le développement durable, le Cotentin se fixe des objectifs ambitieux pour améliorer le recyclage et diminuer les déchets :

- Réduction de 50% des déchets enfouis ;
- 100% des biodéchets triés à la source ;
- L'obligation de passer à l'extension des consignes de tri au plus tard le 1^{er} janvier 2023 ;
- Harmonisation du mode de financement de l'enlèvement des déchets ménagers.

« À ce jour, la gestion des ordures ménagères résiduelles (OMr) à l'échelle du Cotentin, c'est 47 809 tonnes de déchets collectés. Ce tonnage représente 40% de plus qu'un territoire équivalent ayant mis en place l'extension des consignes de tri, explique Edouard MABIRE. C'est pourquoi il est nécessaire que le Cotentin se mobilise pour accompagner

les habitants dans leur geste de tri et ainsi devenir un territoire exemplaire en matière de gestion des déchets. Aussi, de nombreuses actions seront mises en place dans les prochains mois et tout au long de l'année. Pour nous accompagner dans cette démarche, nous avons proposé notre projet à CITEO, spécialiste des questions liées au recyclage des emballages, qui a choisi de nous soutenir dans cette démarche ».

100% des emballages et des papiers se trient !

Le Cotentin propose un tri facilité à ses habitants de manière échelonnée tout au long de l'année 2022.

En plus, des papiers, boîtes et aérosols en métal, briques, cartons, bouteilles en plastique 100% des emballages et papiers pourront désormais être déposés dans **le bac jaune**.

Quelques exemples des nouveaux emballages que les habitants pourront y déposer :

- tous les pots et tubes : yaourt, beurre, crème fraîche, fromage banc, dentifrice, crème hydratante, etc ;
- tous les sacs et sachets en plastique : légumes et fruits, fromage, éco-recharges, films autour des revues et des packs de lait ou des rouleaux de papier-toilette, etc ;
- toutes les barquettes de viande, charcuterie, poisson ou légume, et boîtes de pâtisseries, etc ;
- tous les petits emballages métalliques : capsules et muselets de cidre et Champagne, capsules de café, papier de portion fromagère, etc.

« Aujourd'hui chaque habitant du Cotentin produit 259 kg de déchets non valorisables. Avec l'application de ces nouvelles consignes de tri, ce poids passerait à 169 kg par habitant, puis 94 kg par habitant si le compostage est

appliqué, informe Edouard MABIRE. Depuis le 1^{er} mars, la collectivité propose une solution de compostage gratuite afin de permettre à tous les habitants ayant un terrain de composter. En complément, le déploiement du compostage partagé continue de se développer sur l'ensemble du territoire. »

En conséquence de ces actions, il est nécessaire de revoir l'organisation des collectes, afin de répondre au mieux à la réalité de production des habitants.

Une collecte adaptée en 2022

La nouvelle organisation de la collecte apparait de manière progressive :

- Dès le 13 juin : Pôles de Proximité du Cœur du Cotentin et de Montebourg ;
- 3 octobre : Pôles de Proximité de Douve Divette, Côte des Isles, Les Pieux, La Hague ;
- 28 novembre : Pôle de Proximité de Cherbourg-en-Cotentin et La Saire ;
- 31 décembre : Pôles de Proximité de la Vallée de l'Ouve, Val de Saire et St Pierre Église.

Les collectes des recyclables et des déchets ménagers non valorisables se feront à présent en porte-à-porte, ce qui signifie qu'un camion passera à chaque domicile pour collecter les habitants du Cotentin. Jusqu'alors la collecte des recyclables était majoritairement proposée en dépôt en point d'apport volontaire. Ainsi, les jours et les fréquences de collectes seront modifiés.

Lancement pour les Pôles de La Hague, Douve et Divette, Les Pieux et la Côte des Isles

Les habitants des Pôles de La Hague, Douve et Divette, Les Pieux et la Côte des Isles ont commencé à recevoir la

visite, depuis le mois de juillet, des agents de l'entreprise SULO. Ces derniers ont remis gratuitement aux habitants :

- un bac individuel jaune pour y déposer 100 % des emballages et des papiers du foyer ;
- un bac gris pour les déchets résiduels ordinaires qui ne se recyclent pas et ne se compostent pas.

Les usagers pourront déposer leurs déchets dès la semaine du 3 octobre, selon les jours de collecte indiqués sur le site [lecotentin.fr](https://lecotentin.fr/la-collecte-des-dechets-menagers) (<https://lecotentin.fr/la-collecte-des-dechets-menagers>)

Les jours et horaires des collectes d'ordures ménagères (bac gris) et des recyclables (bac jaune)

Pour connaître ses jours de collecte, des guides sont envoyés par la Poste à tous les habitants des secteurs concernés. Ils sont également distribués par les ambassadeurs du tri et de la prévention sur leurs différents stands. Par ailleurs, le Cotentin met à disposition un outil numérique, permettant à chacun d'identifier en quelques clics son jour de collecte, selon son adresse postale.

L'outil numérique est disponible sur le site [lecotentin.fr](https://lecotentin.fr/la-collecte-des-dechets-menagers) (<https://lecotentin.fr/la-collecte-des-dechets-menagers>)

Quelques questions récurrentes

Certains usagers s'inquiètent car ils n'ont pas encore reçu leurs bacs. Qu'ils se rassurent, le 3 octobre ils pourront sortir leur sac ou bac au nouveau jour de collecte et continuer à déposer leurs emballages recyclables dans la colonne de tri la plus proche ou dans les sacs anciennement fournis pour la Hague et Barneville-Carteret. La distribution est

toujours en cours, il ne faut pas hésiter à contacter le numéro vert.

D'autres s'interrogent sur la taille de leurs bacs. Là aussi, le Cotentin permet que les usagers puissent le tester pendant plusieurs semaines avant de contacter les services. Le geste de tri et les fréquences évoluant, la perception du volume peut être faussée.

Enfin, la mise en œuvre de cette nouvelle organisation reste un énorme challenge et le Cotentin demande à chacun de bien vouloir faire preuve de bienveillance envers les agents de collecte.

La collecte des jours fériés

La collecte des déchets est maintenue les jours fériés à l'exception des 1^{er} janvier, 1^{er} mai et 25 décembre.

Pour ces 3 dates, les collectes seront décalées d'une journée : la collecte du lundi 1^{er} mai 2023 sera décalée au mardi 2 mai, celle du 2 mai au mercredi 3 mai, ainsi de suite jusqu'au 6 mai 2023.

Un rappel sera fait sur le site internet de la collectivité.

Le 1^{er} novembre, tous les usagers dorénavant collectés un mardi pourront donc sortir leurs déchets sans soucis.

La collecte du verre renforcée

Les emballages en verre conserveront leur système de collecte actuel et devront être déposés dans les colonnes de tri habituelles, implantées stratégiquement sur l'ensemble du territoire du Cotentin.

Un accompagnement de proximité pour les habitants

Pour accompagner les habitants dans ces changements majeurs de

pratiques, le Cotentin effectue de nombreuses sensibilisations réalisées depuis plusieurs canaux de diffusion : affichage grand format, spot publicitaire, flyers, vidéos, rencontre de proximité dans chacune des communes concernées, contacts téléphoniques, outil numérique, etc.

Un dispositif complet, au plus près des habitants, permettant à chacun de disposer de la bonne information et ainsi de limiter les inquiétudes que pourraient apporter ces changements de pratiques.

Contact

Pour toutes questions sur le tri, les habitants concernés peuvent poser leurs questions sur :

- prevention.dechets@lecotentin.fr
- la page Facebook « Réduire ses déchets dans le Cotentin »
- Tél. : 02 33 53 92 04 de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h30 du lundi au vendredi

Par ailleurs, l'entreprise SULO met à disposition un numéro vert permettant aux habitants concernés par le changement de collecte de les contacter en cas de problème sur les livraisons des bacs uniquement : 0 805 295 502 Service & appel gratuit du lundi au vendredi de 8h à 18h.